

DÉCISION DU MAIRE

Direction des finances

24 / 237

Fixation des tarifs de vente d'objets promotionnels de la commune de Montgeron

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire et notamment le point n°2 par lequel Madame le Maire a délégué pour « *fixer, dans les limites d'une augmentation ou d'une diminution de 5%, les tarifs de stationnement, et de restauration scolaire. Fixer les autres tarifs que ceux cités précédemment qui n'ont pas un caractère fiscal* »,

Vu la décision n°15/138 du 26 mai 2015 portant sur la création d'une régie publicitaire municipale de recette,

Vu l'avenant n°1, pris par décision du Maire n°15/249 du 6 octobre 2015, modifiant la nature des produits encaissés et informant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur à qualité auprès de la DDFIP d'Evry.

Vu l'avenant n°2, pris par décision du Maire n°16/012 du 14 janvier 2016, permettant l'encaissement des recettes des ventes de DVD du film de présentation de la Ville et instaurant deux sous-régies de recettes permanentes,

Vu l'avenant n°3, pris par décision du Maire n°24/228 du 21 novembre 2024, prévoyant l'encaissement des recettes de la vente d'objets promotionnels de la commune de Montgeron sur la régie publicitaire municipal de recette,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs municipaux relatifs à la vente d'objets promotionnels de la commune de Montgeron sur la régie publicitaire municipal de recette,

DECIDE

Article 1 : De fixer les tarifs suivants, portant sur la vente d'objets promotionnels de la commune de Montgeron :

Article	Prix Unitaire T.T.C
Gourde isotherme 500 ml Bleu Glacier	18,00€
Tote Bag Gris en coton recyclé Contenance 13L	8,00€
Carnet A5 non ligné, 100 feuilles	9,00€

Article	Prix Unitaire T.T.C
Mug rouges en céramique contenance 320 ml	12,00€
Plaid polaire noir en laine polaire avec broderie 120x150 cm	22,00€
Parapluie golf rouge ø130 cm, haut. 94 cm	20,00€
Stylo bambou	4,00€

- Article 3 :** D'imputer les recettes sur la régie de recettes de vente d'objets promotionnels de la commune de Montgeron.
- Article 4 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à (aux) intéressé(s).
- Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 11 DEC. 2024



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France